

au sujet de l'identité de l'un ou l'autre des marins responsables de l'incursion qui s'est produite?

L'hon. M. MacEachen: Je me ferai un plaisir de me renseigner à ce sujet.

(Plus tard)

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre du Travail. De l'avis du gouvernement, le conseil de tutelle des syndicats de transports maritimes est-il un organisme parajuridique ou bien s'agit-il d'un conseil d'administration ayant qualité pour donner suite aux constatations et aux recommandations d'autres tribunaux ou organismes, comme la Commission Norris et le Congrès du travail du Canada?

L'hon. M. MacEachen: Monsieur l'Orateur, j'hésite à donner ce qui me semble être un avis juridique sur la question. La loi existe et les administrateurs agissent en vertu de la loi qui a été adoptée par le Parlement.

M. Orlikow: Une autre question. Agissent-ils en vertu de la loi selon leur propre interprétation ou selon celle du Parlement?

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

CHYPRE—PARTICIPATION POSSIBLE DU CANADA
À LA FORCE CHARGÉE DE MAINTENIR LA PAIX
A l'appel de l'ordre du jour.

M. T. C. Douglas (Burnaby-Coquitlam): Étant donné la déclaration du ministre des Affaires étrangères du Royaume-Uni, lors de son séjour à Ottawa, puis-je demander au premier ministre s'il peut donner à la Chambre l'assurance qu'on n'enverra pas de soldats canadiens à Chypre, à moins qu'ils ne soient placés sous l'égide des Nations Unies? Le très honorable représentant voudrait-il aussi donner à la Chambre l'assurance qu'avant d'adopter une telle mesure on en discutera à fond à la Chambre et on lui demandera son approbation?

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre): Eu égard à l'objet de la question de l'honorable député et à l'intérêt que l'ensemble du sujet a soulevé, je pourrais peut-être faire une courte déclaration pour répondre à la question et fournir peut-être un ou deux autres renseignements.

En ce qui concerne l'envoi de soldats canadiens à Chypre, le gouvernement n'a pris aucune décision. Il est prématuré sans doute de faire des conjectures sur les circonstances d'une participation éventuelle du Canada à la formation d'une force chargée de faire régner la paix, à un moment où l'ensemble de la question fait l'objet de délibérations au sein du conseil de sécurité des Nations Unies.

[Le très hon. M. Diefenbaker.]

Cependant, il est clair qu'avant que le gouvernement canadien ne décide de fournir une force destinée au maintien de la paix, certaines conditions devront être remplies. Tout d'abord, il nous faudrait être assurés que la composition de la force et son mandat contribuent à assurer la paix et la stabilité dans la région. Deuxièmement, nous ne voudrions pas que les engagements de la force soient d'une durée indéterminée. En outre, nous voudrions faire en sorte que le choix et le mandat d'un médiateur soient tels qu'on puisse compter arriver à une solution au différend de Chypre dans un délai raisonnable. Troisièmement, bien entendu, les dispositions devraient suivre les règles de la constitution pour être acceptables pour le gouvernement de Chypre. Quatrièmement, la force devrait être associée aux Nations Unies. Enfin, si la demande impliquait l'envoi d'un nombre considérable de Canadiens outre-mer, nous soumettrions la question au Parlement avant de prendre une décision définitive quelconque.

M. Douglas: Le premier ministre voudrait-il préciser exactement ce qu'il veut dire par l'expression: «associée aux Nations Unies»? Est-ce qu'une force canadienne envoyée à Chypre relèverait du commandement et de la direction des Nations Unies?

Le très hon. M. Pearson: La question est aujourd'hui à l'étude au Conseil de sécurité des Nations Unies, et je ne voudrais rien dire qui puisse en compliquer l'examen. L'honorable représentant n'ignore évidemment pas que certains rapports avec le Conseil de sécurité des Nations Unies risqueraient de rendre tout à fait impossibles les opérations d'un contingent de cette nature. D'autre part, on peut concevoir une association des plus importantes et des plus utiles pour le maintien et l'utilisation d'une force destinée à sauvegarder la paix. C'est à une association de cette nature que nous donnerions notre appui.

M. R. N. Thompson (Red-Deer): Le premier ministre ou le secrétaire d'État aux affaires extérieures pourraient-ils faire à la Chambre une déclaration jetant de nouvelles lumières sur la situation que crée la crise de Chypre ou sur les dispositions actuellement en voie d'élaboration aux Nations Unies au sujet de cette crise?

L'hon. Paul Martin (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Le premier ministre m'a invité à traiter la question. Le Conseil de sécurité en a entamé hier après-midi l'examen, et il s'est réuni de nouveau ce matin. Les délégations de l'Union soviétique et des États-Unis ont fait alors certaines déclarations. Sauf erreur, le Conseil de sécurité est saisi d'une recommandation du secrétaire gé-